

Bibliothèques Municipales - Convention de partenariat avec le CHU de Besançon et l'Association «La distraction des malades»

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : L'Association «La distraction des malades» propose aux malades et aux personnels du CHU de Besançon des livres, revues, cassettes, disques et autres documents pouvant être empruntés. Elle anime, à Saint-Jacques et à Jean Minjoz, deux bibliothèques dans des locaux mis à disposition par le CHU qui participe également à l'emploi d'une bibliothécaire à mi-temps aidée par de nombreux bénévoles.

La Ville de Besançon, par l'intermédiaire de ses bibliothèques municipales, apporte une coopération professionnelle et technique et peut prêter, pour des durées limitées, des sélections d'ouvrages sur des thèmes préalablement définis.

Pour conforter ces collaborations, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre le CHU, la Ville de Besançon et l'Association «La distraction des malades».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le CHU de Besançon et l'Association «La distraction des malades»,

- de déléguer le directeur des bibliothèques municipales au sein du comité d'évaluation chargé de faire le bilan annuel des activités de l'association.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 14 juin 2001.